PIÈCES À FOURNIR lors du Rendez-vous

TOUTES PIÈCES MANQUANTES / OU PHOTO INVALIDE ENTRAINERA UN REPORT DE RDV

PASSEPORT ☐ 1ère demande ☐ Renouvellement ☐ Perte ou Vol ☐ Autre
CNI ☐ 1ère demande ☐ Renouvellement ☐ Perte ou Vol ☐ Autre

☐ **Timbre fiscal** : Passeport ..... € CNI ..... €

☐ **Pré-demande** en ligne à faire sur le site de l'ants.gouv.fr / en cas de demande CNI et passeport faire une double pré-demande (vous pouvez vous diriger vers France service - 200 Av de Clairette 26150 DIE) : S'il vous est impossible d'imprimer la pré-demande, **veuillez nous apportez le numéro.**

☐ **CNI** à renouveler ☐ **Passeport** à renouveler

☐ **Pièce d'identité avec photo** : (permis de conduire, carte professionnelle, carte vitale...) si vous n'avez pas de titre en votre possession.

☐ **Etat-Civil** : Copie intégrale de l'acte de naissance de **moins de 3 mois** si commune non dématérialisée par COMEDEC

☐ **Nom d'usage** : **.** Copie intégrale de l'acte de mariage de **moins de 3 mois** pour une demande de changement de nom.

. Copie intégrale de l'acte de décès de **moins de 3 mois** du conjoint en cas de veuvage

. Jugement de divorce autorisant le nom d'usage de l'ex-époux / ou autorisation sur l'honneur de l'ex-époux avec photocopie de sa CNI

☐ **Photo d'identité en couleur** : de **moins de 6 mois** - tête nue et droite - de format 4,5 x 3,5 cm - **sans lunettes** - sur fond clair, neutre, uni (non blanc) - expression neutre - visage dégagé - bouche fermée - regard droit.

☐ **Justificatif de domicile de moins de 1 an** : facture de consommation d'électricité, d'eau, de gaz, de téléphone fixe ou portable, avis d'imposition sur le revenu, taxe d'habitation…**Si la personne est domiciliée chez un tiers ou un parent depuis + de 3 mois** : attestation originale de l'hébergeant **portant la mention « héberger de manière stable à mon domicile »** + justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 1 ans + copie de sa carte d'identité.

☐ **Déclaration de perte ou** La déclaration de vol en Gendarmerie
NB : La déclaration de perte peut être effectuée le jour du dépôt
☐ **Divers** : .....

EN PLUS POUR LES MINEURS

☐ **Livret de famille**
☐ **Un justificatif d'identité du parent qui dépose la demande**
☐ **Si parents divorcés** CNI ou passeport du parent .+ jugement de divorce complet.
☐ **Si enfant en garde alternée :** **. avec jugement :** fournir jugement du JAF + justificatif de domicile de l'autre parent + CNI

. sans jugement : attestation des 2 parents mentionnant garde alternée sans jugement et à l'amiable + justificatif de domicile de l'autre parent + CNI

☐ **Nom d'usage** : Autorisation manuscrite du parent qui n'effectue pas la demande, accompagnée de la copie de sa pièce d'identité.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Selon la situation, **un justificatif de nationalité française** peut être demandé par les services préfectoraux. Si vous possédez ce document, vous pouvez le joindre à votre demande.

Le service instructeur se réserve le droit de demander toute pièce complémentaire utile, à l'étude du dossier.